Image not found or type unknown

Abus par action directe sur un compte par la banque

Par **Dudu33**, le **08/06/2013** à **12:17**

Bonjour,

En 2011, lors de l'achat de notre maison, nous étions en train de vendre un terrain, et afin de ne pas alourdir notre prêt immobilier et ne pas faire de prêt relais, nous avons fait un prêt personnel que nous pensions rembourser lors de la vente du terrain.Cette vente ne s'est pas concrétisée, et depuis, ce remboursement de 600€ par mois pèse très lourd.
Jusqu'à il y a deux mois, nous avons toujours fait face à nos échéances avec parfois du retard et beaucoup de frais car la banque ne nous fait pas de cadeau.
Le prêt immobilier et les charges fixes sont prélevées sur un compte joint sur lequel je fais des virements à partir d'autres comptes mais sans domiciliation de salaires.
Depuis le mois dernier,lorsque j'ai déposé en retard la mensualité du prêt, cette mensualité n'a pas été prélevée, j'ai pensé que la banque (que j'avais informé de la signature d'un sous seing pour mont terrain)avais décidé de nous aider et avais reporté la mensualité impayée en fin de prêt.
Mais pas du tout, et ce mois ci lorsque j'ai déposé de l'argent sur le compte pour honorer d'autres prélèvements, la banque c'est fait un virement et a rejeté mes autres prélèvements ce qui va à nouveau occasionner des frais.

La banque a-t-elle le droit d'agir directement sur mon compte?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés